

Lavans-lès-Dole



BULLETIN MUNICIPAL N°2 – 06/2019



*Fermeture du secrétariat pour
les vacances d'été :*

Du 15 au 28 août inclus.

Votre mairie : 4a rue St Didier

Tel. 03 84 81 23 69

mairie.lavanslesdole@orange.fr

site internet : www.lavanslesdole.com

PERMANENCES SECRETARIAT DE MAIRIE

Mercredi de 16h00 à 18h30

Jeudi de 10h00 à 12h00



Le mot du maire

Ces derniers mois ont été majoritairement consacrés à la préparation des élections européennes avec notamment la mise en place des nouvelles cartes électorales (en raison de la création d'un répertoire électoral unique au niveau national) et l'installation des panneaux pour positionner les affiches des 34 listes au plus proche de la mairie (il a fallu pour cela être inventifs !).

Fort heureusement, bon nombre d'électeurs sont venus voter, avec un taux de participation supérieur à la moyenne nationale.

Cela m'inspire une phrase prononcée par de Gaulle lors d'un discours en décembre 1965 : « *On peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant l'Europe, l'Europe. Mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien...* ».

Je souhaite, quelles que soient nos convictions politiques, que la France reprenne sa place sur le plan européen, qu'elle retrouve une stabilité intérieure pour notre sécurité et qu'elle ait les moyens de lutter efficacement contre le chômage et la précarité.

Mais l'essentiel n'est-il pas déjà de se préoccuper du « bien vivre » dans notre village ?...

Pour information, les travaux d'enfouissement des réseaux (rue du four banal), programmés pour cet été, sont reportés en décembre 2019.

Enfin, la fin de l'année scolaire approche et je souhaite bonne chance à tous ceux qui passent un examen.

Bel été à tous, petits et grands.

Votre Maire.

Micheline HENRY

➤ CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie de commémoration du 8 mai a eu lieu sous la pluie au monument aux morts, en présence des Anciens Combattants d'Orchamps, de la section des Parachutistes du Jura, la caserne des sapeurs-pompiers d'Orchamps était représentée, ainsi que quelques enfants de l'école primaire qui ont pu entonner la Marseillaise avec Madame le Maire.

Ensuite, tout le monde s'est retrouvé dans le hall de la mairie pour le vin d'honneur.



➤ REGLEMENTATION

- Nuisances sonores :

Avec l'été qui arrive, voici quelques rappels de la réglementation qui nous permettrons d'avoir de bons rapports de voisinage.

Nous vous rappelons la réglementation en ce qui concerne les travaux de jardinage et de bricolage (arrêté préfectoral N°2012073 et arrêté du maire juin 2016) :

L'utilisation des engins à moteur tels que les tondeuses, les motoculteurs, les tronçonneuses mais également perceuses, scies... est autorisée :

Les jours de semaine (du lundi au samedi) de 8h à 12h et de 13h30 à 20h

Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

- Brulage des déchets :

NOUS LE REPETONS MAIS LE BRULAGE À L'AIR LIBRE DES DECHETS MENAGERS ET VEGETAUX EST INTERDIT DANS LE JURA.

En effet, il est interdit de brûler à l'air libre des déchets ménagers, cela afin de lutter contre la pollution de l'air et prévenir tout risque de départ d'incendie. Le brûlage est en effet source d'émission importante de substances nocives. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende de 450 euros, selon l'article 131-13 du Code Pénal.

Les déchets verts (issus de la tonte de gazons, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes) produits par les ménages ou les collectivités territoriales, assimilés par le code de l'environnement à des déchets ménagers sont également concernés par cette interdiction.

- Boîtes aux lettres :

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire que chaque habitation porte le numéro qui lui a été attribué. De plus, nous vous conseillons d'indiquer les noms et prénoms des occupants sur votre boîte aux lettres. Cela simplifiera la tâche (incombant) au facteur ainsi qu'aux élus, lors de la distribution de courrier.

- Nouveaux arrivants :

Il est fortement conseillé à tout nouvel arrivant dans la commune de se faire connaître en mairie.

De même, il est recommandé à tout administré quittant la commune d'en aviser le secrétariat de mairie.

- Chiens :

Nous avons régulièrement des plaintes concernant la divagation des chiens dans les rues. Nous vous rappelons que les chiens ne doivent pas se trouver seuls dans les rues mais être sous la surveillance de leur propriétaire et tenus en laisse. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce règlement.

. Les déjections de votre animal doivent également être ramassées. Une boîte à crottes est installée sur le trottoir devant la salle communale. Enfin, pour le respect du voisinage, il est préférable de ne pas laisser votre chien aboyer le soir, à des horaires tardifs... Nous comptons sur votre compréhension !

Informations diverses

➤ PLACE DU PRESOT : CENDRIERS



Soucieux de préserver la propreté de notre village, nous avons installé deux cendriers sur la place du Présot à proximité de l'abri bus et des containers.

➤ DEPÔTS SAUVAGES



Au pied de la benne à déchets verts.



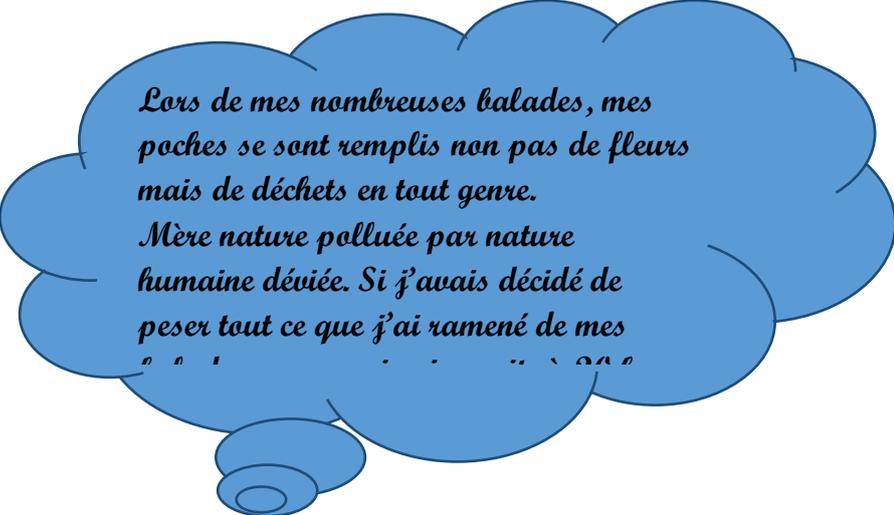
Fin de lune

Nous ne cessons de le répéter, soyons respectueux de l'environnement !

Il n'est pas admissible de trouver encore et toujours ces dépôts sauvages aux pieds des containers et dans l'espace public en général. Nous vous rappelons que plusieurs déchèteries sont à votre disposition sur le territoire.

Pour rappel, selon l'arrêté du Maire n°2014.18, en date du 21.10.2014 :

- Extrait Article 2 : « Il est interdit de déposer des déchets, recyclables ou non, au pied des colonnes de points d'apports volontaires (containers papier, verre, vêtements...) ou tout lieu non-désigné à cet effet. Les contrevenants s'exposeront d'une part à des poursuites pénales et d'autre part à devoir régler les frais engagés par la commune ou le propriétaire pour la remise en état des lieux souillés. »
- Extrait Article 4 : « Dépôt devant un point Recyclage : Contravention de la 1ère classe (jusqu'à 38 euros) »



*Lors de mes nombreuses balades, mes
poches se sont remplis non pas de fleurs
mais de déchets en tout genre.*

*Mère nature polluée par nature
humaine déviée. Si j'avais décidé de
peser tout ce que j'ai ramené de mes*

AYEZ LE GESTE CITOYEN,

NE JETEZ RIEN DANS LA NATURE

Romain BIDEAUX

Elève du Lycée Charles Nodier à Dole

➤ **ASSOCIATION**

Suite à l'AG du 26 avril 2019 de l'Association Les Amis de la Vallée de l'Arne, aucune personne ne s'est présentée pour rejoindre les membres actuels. De ce fait l'Association est de nouveau mise en sommeil pour une année.

Les candidatures restent toutefois ouvertes pour relancer l'Association au cours de l'année 2019.

➤ **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) date à retenir**

Mr le Commissaire-enquêteur sera présent à Lavans lès Dole en mairie le **jeudi 11 juillet de 10H00 à 12H00.** Vous pouvez également le rencontrer dans les autres villages de l'agglomération, si une date vous convient mieux. Le calendrier des réunions par communes est affiché à la porte de la mairie.

➤ **ASSISTANTE SOCIALE :**

Madame Fanny FEUILLEBOIS assure une permanence en mairie d'Orchamps, **uniquement** sur rendez-vous lundi et jeudi après-midi.

Contact secrétariat : 4 cours Clémenceau DOLE tel : 03 84 79 60 86

➤ OPERATION BRIOCHES

L'A.P.E.I (association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés) cherche un (ou des) bénévole(s) pour la vente des brioches, à leur profit, dans notre village. Les personnes intéressées peuvent venir se présenter en mairie et nous vous mettrons en relation avec cette association. Merci d'avance !

➤ CARTES DE BUS

DU 1^{ER} JUIN AU 5 JUILLET

Inscrivez-vous aux transports scolaires

2019/2020

Inscription sur le site
reseau-tgd.fr

td
transport
du grand
dole

Agence commerciale
Hall de la Gare SNCF - Avenue Aristide Briand - 39100 Dole
03 84 72 67 51 - info@reseau-tgd.fr

➔ Attention aux dates
d'inscriptions :

1^{er} juin au 5 juillet 2019

➤ TOUS POUR MATTEO !

Une nouvelle action de récolte de fonds pour aider Mattéo à partir aux Etats-Unis pour subir une opération qui lui permettra de guérir de son cancer, s'est déroulée à Lavans lès Dole. Mercredi 15 mai, en mairie, la commission d'actions sociales s'est réunie en présence de Marie AUGUSTINE, mère de Mattéo, pour la remise de la cagnotte communale. Après dépouillement, la maman s'est vue remettre la somme de 395 euros, somme qui viendra s'ajouter à l'aide financière de 500 euros de la Municipalité. Pour rappel, des habitants du village ont également participé par le biais d'autres cagnottes (Leetchi, Intermarché,...)



Un petit mot de la maman de
Mattéo, Mme Marie AUGUSTINE

Bonjour à tous !

Un grand merci aux habitants de la commune de Lavans lès Dole et ses alentours pour leur soutien moral et financier, cela nous reconforte de nous voir autant soutenus.

Pour suivre Mattéo, vous pouvez aller sur internet « tous unis pour Mattéo ».
Un grand merci pour votre élan de générosité ! Amicalement.

Marie, Dominique et Mattéo

➤ **CAMION PIZZA**

Un camion –pizza « TOM TOM PIZZA MANU » s’installe tous les 3èmes jeudis du mois devant le monument aux morts.

➤ **SORTIE SCOLAIRE**

Le mardi 28 mai dernier, les enfants de C.E. de l’école primaire de Romange, accompagnés de Mme Anne Cécile VALET , enseignante ont visité notre station d’épuration. Mr Jacques DUFRESNE, Président du syndicat des Ruchottes, et Mr Michel DUVERNOIS, Vice-Président, leur ont expliqué son fonctionnement.



➤ VOIRIE

Le balayage des rues ainsi que le curage des bouches d'égout et des avaloirs a été effectué le 17 mai par l'entreprise EOLE .

Merci à Michel Duvernois qui a veillé au bon déroulement de l'opération. .

➤ TOIT DE L'ECOLE

Les travaux de rénovation du toit de l'école et d'isolation du grenier sont terminés.

Montant des travaux : 28 108 € HT Subventions reçues : 10000 € du fonds de concours du Grand Dole, 5621 € du Conseil Départemental.



➤ FLEURISSEMENT

Un grand merci à Chantal et Bernard, nos dévoués conseillers, pour leur investissement pour embellir notre village et l'entretenir tout au long de l'année.

